DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Nomination d'un secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2009
par voie d'affichages
~~notifié le .....~~
transmis en Sous-Préfecture
le 27 mai 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 mai 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT*, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur PIVERT (sauf pour le dossier n° 09 C 00, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers n° 09 C 01-02-03-04-05)

Avait donné procuration :

Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT*

Secrétaire de Séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 09 C 00

OBJET : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

NOMME Madame Kéa TÉA pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines

Maurice SOLIGNAC